

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-045**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 20  
 votants : 26

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Compte Financier Unique  
Principal de la Communauté  
de Communes  
(CFU)

Exercice 2024

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

Monsieur le Président, ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1<sup>er</sup> vice-président, prend la présidence de l'assemblée.

Rapporteur : A. HUCHET

Le compte financier unique de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes présenté à l'assemblée se résume, dans ses grandes masses de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		250 000,00		2 071 931,88		2 321 931,88
Opérations de l'exercice	6 925 818,77	8 305 321,68	5 766 464,15	4 834 082,63	12 692 282,92	13 139 404,31
<b>TOTAUX</b>	<b>6 925 818,77</b>	<b>8 555 321,68</b>	<b>5 766 464,15</b>	<b>6 906 014,51</b>	<b>12 692 282,92</b>	<b>15 461 336,19</b>
Résultat de clôture		1 629 502,91		1 139 550,36		2 769 053,27
Restes à réaliser			2 408 696,00	1 010 691,00	2 408 696,00	1 010 691,00
Totaux cumulés	-	1 629 502,91	2 408 696,00	2 150 241,36	2 408 696,00	3 779 744,27
Résultats définitifs		1 629 502,91	258 454,64			1 371 048,27

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE :

- **approuve** le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2024, par 26 voix "pour".
- **donne** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire**



**Pierre MILLET-LACOMBE**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**Patrick DARY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.